

COMMUNE de SANTA-REPARATA-DI-MORIANI (HAUTE-CORSE)

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

---

Date de l'acte : 31 Juillet 2018

Suivant acte reçu par Me Marianne NAPPI, Notaire à PENTA DI CASINCA (20213) RN 198, Villa Franceschi, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 Mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil :

Madame Marie Jérôme Thérèse GRAZIANI, retraitée, épouse de Monsieur Walter KIRCHHOFF, demeurant à MILLAU (12100) 317 route du Causse Noir, née à SANTA-REPARATA-DI-MORIANI (20230) le 20 novembre 1940.

A SANTA-REPARATA-DI-MORIANI (HAUTE-CORSE) Une parcelle de terre, figurant au cadastre sous les relations suivantes : Section B n°913, lieudit Ciotta, surface 02 a 35 ca, et une parcelle de terre sise sur le territoire de ladite commune et la maison d'habitation y édifiée, figurant au cadastre sous les relations suivantes Section B n°935, lieudit Forci, surface 01 a 05 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 Mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussignée dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'Etude : [marianne.nappi@notaires.fr](mailto:marianne.nappi@notaires.fr)